

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LYONS ANDELLE

L'an deux mille vingt-cinq, le six mars à 18h30 à Charleval, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ROMET, en séance publique.

Nombre de délégués	<u>Etaient présents :</u>
En exercice : 48	Amfreville-les-Champs M. Cordier,
	Bacqueville M. Collette,
	Beauficel-en-Lyons Mme Doinel,
	Bosquentin Mme Fouquet,
Présents : 43	Bourg-Beaudouin M. Halot,
Votants : 47	Charleval Mme Héquet, M. Emo,
	Douville-sur-Andelle M. Cramer,
	Fleury-la-Forêt M. Godebout,
	Fleury-sur-Andelle MM. Gavelle, Vieillard.R.,
	Flipou M. Cousin,
Date de convocation :	Houville-en-Vexin M. Lebreton,
Le : 28 février 2025	Le Tronquay Mme Marteau,
	Les Hogues Mme Bachelet,
	Letteguives Mme Grégoire,
	Lilly Mme Lancien,
	Lisors M. Herbin,
	Lorleau Mme Grouchy,
Délibération affichée	Lyons-la-Forêt M. Baldari,
Le :	Ménesqueville M. Cahagne,
	Perriers-sur-Andelle Mme Dupart, MM. Duval, Defrance, Mutel,
	Perruel M. Quéné,
	Pont-Saint-Pierre Mme Lavigne, M. Hébert,
	Radepont M. Minier,
	Renneville M. Vieillard G.,
	Romilly-sur-Andelle Mmes Simon, Langlet, MM. Chivot, Romet, Dulondel, Vieux,
	Rosay-sur-Lieure M. Béharel,
	Touffreville Mme Malhaire,
	Val d'Orger MM. Blavette, Bonneau,
	Vandrimare MM. Bézirard, Dechoz,
	Vascoeuil M. Moëns.

Absente : Mme Damois.

Pouvoirs : M. Calais à M. Emo, Mme Dalissier à Mme Hequet, M. Zielinski à M. Gavelle, Mme Julien à Mme Simon.

Tourisme : attribution d'une subvention de fonctionnement aux associations touristiques et culturelles

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis favorable de la commission tourisme et culture en date du 17 février 2025 ;

L'offre touristique du territoire Lyons Andelle s'articule autour de sites touristiques, dont l'animation participe à l'attractivité de la destination et à la dynamique culturelle locale.

C'est pourquoi, dans le cadre de ses compétences en matière de développement touristique et culturel, la Communauté de communes soutient financièrement ces sites et évènements.

Ainsi pour l'année 2025, des associations, déjà soutenues en 2024, ont de nouveau sollicité le soutien de la Communauté de communes pour leur programmation culturelle annuelle. Il s'agit des associations suivantes :

- Esprit de Fontaine-Guérard,
- Les amis du Château de Vascoeuil et de Michelet,
- Au temps des Abbayes,
- Les amis du Château de Bonnemare.

Le montant de la subvention proposée par la Communauté de communes est de 1 500 € par site.
Une convention viendra régir les modalités de versement de cette aide.

Le conseil, par 44 voix « pour », deux voix « contre » (MM. Minier et Quéné) et une abstention (M. Cahagne),

- autorise le versement d'une subvention de 1 500 € à chacune des structures ci-dessus désignées ;
- autorise le Président à signer tout document y afférent.

Le registre dûment signé les jours, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,


Arnaud GODEBOUT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Rue Martin Liesse
27380 CHARLEVAL
LYONS ANDELLE

Le Président

Jean-Luc ROMET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Rue Martin Liesse
27380 CHARLEVAL
LYONS ANDELLE

Voies et délais de recours : la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Rouen ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de communes Lyons Andelle.

La Communauté de communes dispose d'un délai de deux mois pour répondre à un recours gracieux. Le silence gardé pendant deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois.